

PROCÈS-VERBAL

Le 18 mai 2023
12 h 40
Local 126

Sont présents : Mmes Cinthia Bédard, technicienne en organisation scolaire
Claudia Lafrenière, professionnelle
Hassiba Idir, directrice chez AMINATE
Carole Gignac, enseignante
Khadidja Hadj, enseignante
Nathalie Poulin, enseignante
Laurence Gauthier, secrétaire de centre

MM. Martin Hébert, directeur
William Wettlaufer, élève

Étaient absentes : Mmes Nathalie Boisvert, propriétaire de la Steakerie Ste-Marie
Nadine Labrecque, directrice générale CJE des Moulins

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 12 h 47.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ajouts des points 8 et 9 à l'ordre du jour.

CE-2023-13

L'ordre du jour est alors proposé par madame Hadj, qui est appuyée par madame Gignac.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2023

Claudia propose deux petites corrections au procès-verbal au point 4 et au point 5. Une correction a été effectuée au point 4. Pour ce qui est du point 5, elle mentionne que le prix du matériel en maths FBC a doublé. Martin affirme alors que le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement.

CE-2023-14

Le procès-verbal est proposé par madame Bédard, qui est appuyée par madame Gignac.

4. Démarches du Plan d'engagement vers la réussite et PÉ

Le comité pédagogique s'est rencontré dernièrement pour déterminer les objectifs du projet éducatif. Ceux-ci seront alors proposés à la prochaine assemblée générale en juin. Le PÉ devra être adopté officiellement en octobre 2023. Nous devons donc attendre que les objectifs soient clairement libellés.

5. Prévisions budgétaires 2023-2024

Le budget du centre dépend toujours des ETP réalisés il y a 2 ans. Cependant, depuis, il y a eu plusieurs nouveaux groupes créés, notamment en francisation et au FISEX. La masse salariale a donc augmenté depuis. À cet effet, nous débuterons l'année scolaire 2023-2024 avec ces groupes et le budget d'il y a 2 ans. Ce budget équilibré, établi en lien avec ce qui avait été dépensé cette année, est mis en place pour éviter un plan de redressement avant de débiter l'année scolaire. Comme il est impossible de connaître le nombre d'inscriptions officielles, nous annoncerons moins d'ouvertures de groupes pour l'instant et confirmerons, seulement à l'automne prochain, le nombre total de groupes qu'il nous sera possible d'ouvrir. Il y aura une mise à jour du budget en novembre 2023 si nous avons des demandes budgétaires supplémentaires.

Il nous est toutefois possible de confirmer qu'il y aura un retrait de 20 h de soutien pédagogique pour les enseignants de français et de mathématiques, mais que pour équilibrer le tout, une deuxième orthopédagogue viendra s'ajouter à l'équipe (35 h). Nous pouvons également prévoir qu'un ou deux groupes PR5 ou PL5 seront offerts à l'automne.

CE-2023-15

Madame Hadj en fait la proposition et madame Idir la seconde.

6. Horaire des élèves au pavillon principal et La Plaine

L'horaire des cours sera quelque peu modifié l'an prochain pour permettre aux élèves de quitter plus tôt. Ce sera toujours un rythme hebdomadaire de 30 h, mais les pauses de 5 min. seront désormais non-officielles. Les élèves pourront alors sortir ou rester dans leur classe en ayant toujours accès à l'enseignant. Les journées de classe, pour les élèves au temps complet seulement, termineront à 15h15 pour permettre aux élèves de prendre le transport adapté ou pour leur permettre de se rendre à leur emploi plus tôt. Ce sera le même principe pour ce qui est du pavillon à La Plaine. Les cours débuteront donc à 15 h et se termineront à 20 h 55.

CE-2023-16

Monsieur Wettlaufer en fait la proposition et madame Poulin la seconde.

7. Gestion des absences des élèves 2023-2024

Compte tenu que beaucoup d'élèves ne respectent pas la politique du 12 h d'absences mensuelles, la même politique qu'à la Croisée sera appliquée à compter de l'an prochain puisque celle-ci a déjà fait ses preuves. Lors du 1^{er} dépassement d'heures, le tuteur donnera un avertissement verbal à l'élève et une note sera inscrite à son dossier.

Au 2^e dépassement, un intervenant rencontrera l'élève pour connaître la raison de ses absences répétées et lui offrir son aide pour régler cette problématique. Lors du 3^e dépassement, il sera rencontré par la direction et sera suspendu pour deux semaines. Après la première semaine de suspension, l'élève devra lui-même communiquer avec la direction s'il veut réintégrer le centre. Cependant, s'il y a déjà des élèves en liste d'attente, il devra patienter et être placé à la fin de celle-ci. De plus, il est possible que ses enseignants ne soient plus les mêmes au moment de son retour au centre. Claudia propose que ces élèves ne soient pas transférés en formation à distance ou au temps partiel en attendant qu'une place se libère.

Au 4^e dépassement, l'élève sera suspendu un mois. Après la 3^e semaine de suspension, il devra encore une fois contacter la direction s'il désire revenir au centre. Si la situation se répète une 5^e fois, l'élève sera alors expulsé du centre. Il faudra, par ailleurs que les membres du personnel utilisent leur jugement dans des cas d'exception.

Dans un même ordre d'idées, monsieur Hébert soulève que les dates d'examens seront fixées à l'avance lors d'une rencontre enseignant-élève. L'échéancier sera alors préétabli avec l'élève. D'autre part, madame Gignac propose que les élèves inscrits en formation à distance n'aient plus la possibilité de faire deux matières à la fois. Le sujet sera à nouveau soulevé éventuellement.

CE-2023-17

Madame Lafrenière en fait la proposition et Monsieur Wettlaufer la seconde.

8. Nomination à la direction du centre

Martin Loignon sera le nouveau directeur du Centre l'Avenir à partir du 1^{er} juillet. Quand les critères de la prochaine direction d'établissement ont été rédigés à la réunion précédente, ceux-ci ont été acheminés à M. Jean-François Collard. Cependant, le seul critère nommé qui n'a pas pu être respecté est celui de l'expérience en FGA. Ceci s'explique par le fait que peu de directions au CSSDA ont ce type d'expérience.

9. Ajout de locaux

Pour l'année scolaire 2023-2024, quatre nouveaux locaux seront disponibles pour la FGA au CFP Des Moulins. Trois d'entre eux seront disponibles toute l'année et l'autre sera disponible une demi-année seulement (idéal pour un groupe PR). Nous sommes également en attente de réponses concernant trois autres locaux.

10. Varia

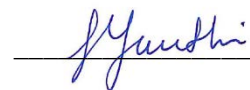
Jessyca Ranalli Côté a démissionné de son rôle au CE. Cependant, elle ne sera pas remplacée et sera donc absente à la prochaine rencontre, qui elle, est prévue le 15 juin 2023.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 50.



La Présidente
Nadine Labrecque



La secrétaire,
Madame Laurence Gauthier